Breuillet

Département de l'Essonne
Arrondissement de Palaiseau
Canton de Dourdan

**ARRETE DU MAIRE**
**AM/021/2025**

## ARRETE PORTANT COMMISSIONNEMENT

Le Maire de BREUILLET,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2131-1, L.2212-2, L.2212-4 et L.2215-1 et suivants concernant les pouvoirs de police du Maire,

Vu le code pénal,

Vu le code de la construction et de l'habitation notamment son article L.651-6,

Considérant la nécessité pour la commune d'assurer la protection du cadre de vie, notamment en matière d'hygiène, sécurité, salubrité publique.

## ARRÊTE

**Article 1er** : Mme Klerwi LANDRAU, née le 14 février 1984**,** de grade Ingénieur, est commissionnée pour rechercher et constater par procès-verbal, les infractions relatives au non-respect des arrêtés de mise en sécurité pris par Mme le Maire au titre des articles L.511-19 à L.511-22, L.521-1 à L.521-4 et les articles R.511-1 à R-511-13.

« Les fonctionnaires et agents mentionnés à l'article L.651-6 doivent être porteurs de leur commission au cours de l'accomplissement de leur mission. La mention de la prestation de serment est apposée sur cette commission par le greffier du tribunal judiciaire ».

Les fonctionnaires et agents mentionnés à l'article L.651-6 du code pénal, sont habilités à visiter les locaux à usage d'habitation situés dans le territoire relevant du service municipal du logement.

Ils doivent être munis d'un ordre de mission personnel ainsi que d'une carte d'identité revêtue de leur photographie.

La visite des locaux ne peut avoir lieu que de huit heures à dix-neuf heures ; l'occupant ou le gardien du local est tenu de laisser visiter sur présentation de l'ordre de mission ; la visite s'effectue en sa présence.



Mis en ligne le 17/04/2025 à 15h04
REÇU EN PREFECTURE
le 17/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_AI-091-219101052-20250415-AM0212025-A

**Article 2** : Mme le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'État, au comptable de la collectivité et notifié à l'intéressée.

*Fait à Breuillet, le 15 avril 2025*

MAIRIE DE BREUILLET (ESSONNE)

Mme le Maire

Véronique MAYEUR

Mis en ligne le 17/04/2025 à 15h04
REÇU EN PREFECTURE
le 17/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_AI-091-219101052-20250415-AM0212025-A